

Congrès de la CCMT 2001 : « Vers une coalition obligée »

Dr Gérard Salem

2001



Structure thérapeutique de la
Fondation Ethique Familiale

Congrès de la CCMT 2001 Commission Consultative Cantonale pour la Prévention des Mauvais Traitements envers les Enfants

Thème : Maltraitance 2001
Comprendre - Prévenir - Intervenir - Soigner

Actes des états généraux

Discours inaugural du Dr Gérard Salem, président de la CCMT¹

« *Vers une coalition obligée* »

Madame Jeanprêtre vient de mettre l'accent sur le caractère éthique du problème auquel nous sommes tous confrontés ici, à l'occasion de cette rencontre internationale. Comme vous, je lui donne bien entendu raison : il va de soi que les questions éthiques sont au cœur des dilemmes de la maltraitance infantile. Ce fléau de nos sociétés contemporaines n'est certes pas si nouveau dans l'histoire de l'humanité, mais peut-être n'avait-il jamais, par le passé, à ce point éclaté au grand jour, avec une indécence qui heurte nos consciences de citoyens à peu près civilisés. A moins que ce ne soient nos consciences qui aient évolué pour oser prêter une attention croissante, au fil du siècle qui vient de s'écouler, au bien-être des enfants comme une priorité de l'humanité. Et par « nos consciences », vous avez compris que je veux dire précisément : notre sens éthique, notre devoir d'ingérence dans les relations humaines sous toutes leurs formes, en particulier lorsqu'elles deviennent exploitantes, maltraitantes, abusives, bref, indignes de l'homme.

Parmi les facteurs que Madame Jeanprêtre a mentionnés pour expliquer les causes de l'augmentation de la maltraitance infantile, la fracture sociale vient certainement en tête, mais aussi les bouleversements des mentalités et du *Zeitgeist* directement consécutifs aux exigences égoïstes d'une société consumériste. Société pour laquelle le succès personnel, la rentabilité économique, le culte de l'individu égotiste l'emportent sur des valeurs telles que la protection de la famille et des liens affectifs si naturels à notre condition humaine, la valorisation de l'enfant

¹ Ce document a été publié par l'Etat de Vaud, à Lausanne, sous la direction le Délégué à la Prévention des mauvais traitements envers les enfants, M. Georges Glatz, par M. Patrick Korpès. Autres participants : Jean-Marc Rapp, recteur de l'UNIL, Jean-Jacques Schilt, syndic de Lausanne, Francine Jeanprêtre, conseillère d'Etat, cheffe du DFJ, Claude Balier, psychiatre et psychanalyste (Proveysieux), Marcelle Bongrain, docteur en Droit (Toulouse), Mme Marceline Gabel, ODAS (Paris), Virgile Woringer, chef de service de santé des écoles (Lausanne), Jean-Claude Métraux, fondateur de l'Association Appartenances (Lausanne), Victor Simon (Lille), et d'autres professionnels de l'enfance ou de la maltraitance. Services des éditions et de diffusion - SED, Hospices cantonaux, Lausanne, 2001.

considéré comme priorité sociale, et le sens encore une fois éthique du don de soi, de la solidarité et des sacrifices nécessaires. Ces divers paramètres interagissent à un tel point que nous sommes parfois déroutés, perdus quant à la complexité des causes à identifier, et par conséquent, quant à la difficulté des moyens qu'il faudrait mobiliser, de façon suffisamment intelligente, pour donner une chance à une prévention digne de ce nom.

La motivation propre à toute famille est mise en cause lorsque nous observons, non sans effarement, la façon dont prennent corps toutes sortes de *légitimités destructives*, pour citer un concept du Docteur Ivan Boszormenyi-Nagy, pionnier hongrois puis américain de la thérapie de famille. Par légitimité destructive, cet auteur entend la manière dont nous pouvons tous être *habilités* à faire le mal. D'une façon ou d'une autre, souvent selon la manière dont nous avons été traités dans notre famille dès les premières minutes de vie, nous pouvons gagner le droit de faire du mal, par une sorte d'impunité inculquée et apprise (souvent à notre détriment), droit qui va catalyser ou même exalter nos comportements aberrants, du plus insignifiant ou plus infantile (« délinquance molle »), au plus grave et au plus destructeur (corruption, meurtre, exploitation, prostitution, trafic de chairs fraîches et autres joyeusetés de la série noire de la « délinquance dure »). Vous savez bien que ce n'est pas seulement la maltraitance infantile qui fait la une des nouvelles consternantes aujourd'hui, mais aussi la violence en général, domestique, civile, militaire, la criminalité sous toutes ses formes, les exactions en tout genre.

Mme Jeanprêtre s'est également référée au délabrement des structures de parenté. Il est vrai que la famille traditionnelle s'est beaucoup métamorphosée depuis le début du siècle : l'indice de divortialité augmente régulièrement et les conséquences en sont que nous voyons de plus en plus de familles dites recomposées ou restructurées, monoparentales ou simplement des couples qui vivent ensemble sans se marier. La diminution de l'indice de nuptialité et de fécondité est probablement le symptôme collectif d'une crise profonde, liée partiellement à l'émancipation socioprofessionnelle de la femme, à la maîtrise nouvelle de sa fécondité, bref, à une liberté nouvelle pour elle, qui a facilité en toute logique le fléchissement de la cohésion familiale qu'elle assurait avec efficacité, et par là le caractère plus éphémère du mariage, le surgissement consécutif de nouvelles structures familiales, plutôt instables, bien moins adaptées aux besoins affectifs et aux dépendances familiales du modèle traditionnel.

Nombre d'études sociologiques montrent aujourd'hui que la famille humaine a pris des formes « atypiques » ou « bâtardes ». Non seulement, elle a éclaté, mais elle pose des problèmes terminologiques nouveaux. Vous savez qu'en français nous disposons d'un nombre restreint de termes pour désigner les liens de parenté, si l'on compare notre langue à la langue chinoise qui en dispose infiniment davantage - cruel paradoxe pour la Chine contemporaine, contrainte à la politique de l'enfant unique. Aujourd'hui, dans les nouvelles structures familiales, tout le monde sait comment un homme qui est divorcé et qui a deux enfants d'un premier lit, épouse une autre femme qui a peut-être d'autres enfants d'un premier lit, elle aussi. S'ils ont un enfant ensemble, tout le monde sait que l'on peut appeler les autres enfants ses demi-frères et demi-sœurs, mais lorsqu'on demande comment ses demi-frères et sœurs s'appellent entre eux, on ne sait pas que dire, on n'a pas de terme pour ça. On n'a pas non plus de terme consacré pour désigner l'arrière grand-père ou l'arrière grand-mère. Il y a des surnoms, des petits noms que les familles peuvent inventer, mais pas de terme consacré et partagé par la société.

Aujourd'hui, les sociologues constatent que l'on se marie moins et plus tard, que l'on divorce davantage et plus tôt, et que l'on a moins d'enfants. Que l'on met ces enfants au monde à un âge plus avancé et que l'on se remarie moins souvent à la suite d'un divorce. Tout cela pose des nouveaux problèmes et nous incite peut-être à comprendre pourquoi et surtout de quelle façon la maltraitance peut survenir dans un paysage de relations de plus en plus confuses, dans lequel la

parenté connaît une sorte de fragmentation ou de dilution, qui va diluer dans le même mouvement un certain nombre de tabous (notamment le tabou de l'inceste).

Nous comprenons aussi comment les spécialistes, tous les professionnels doivent, répondre à la complexité des causes par une complexité des interventions. La protection, la prévention, la coercition, le soin, l'encadrement à long terme posent des problèmes à l'infini. D'où l'impératif du travail de réseau, d'où l'indispensable concept de *multidisciplinarité*. Aujourd'hui, il est parfaitement illusoire de croire que quelqu'un peut faire quelque chose d'utile dans les problèmes de la maltraitance sans se concerter avec les représentants d'autres disciplines. Les tables rondes, les réseaux, les concertations multidisciplinaires sont la règle, ici comme ailleurs. En septembre passé, je suis allé à San Diego, au congrès mondial de la maltraitance, et ce principe était souligné avec force par les mille six cents professionnels présents. Il est indispensable de se concerter pour créer ce que l'on appelle une véritable *coalition* contre la maltraitance.

Il ne suffit pas de détecter, il ne suffit pas de prévenir, encore faut-il savoir agir. Et c'est sur cet aspect-là que nous avons eu le souci de mettre l'accent à la CCMT. Beaucoup de discours existent sur l'évaluation, la détection, la localisation, les causes de la maltraitance et c'est nécessaire et, heureusement que nous disposons de ces études qui sont encore perfectibles. Mais nous n'avons pas suffisamment, de compte rendu sur ce qui se fait comme travail, sur le suivi des enfants à long terme, sur le follow-up et les catamnèses. Il n'y a pas assez de publications dans ce domaine et c'est un des souhaits de ce congrès de stimuler ce travail. A San Diego, pour mettre l'accent sur l'action et la coalition, la plupart des commissions présentes faisaient part de leur expérience de tables rondes interdisciplinaires, comme la nôtre à Lausanne. Ce sont des commissions gouvernementales qui réunissent des juristes, des médecins, des policiers, des spécialistes du service social, des sociologues, des théologiens, des historiens. Cette diversité de participation aux tables rondes souligne non seulement la complexité des causes et la complexité des réponses, mais aussi l'indispensable *coordination* des efforts, l'indispensable *concertation*.

Parmi les obstacles que de telles commissions identifient dans leur travail, certains nous sont familiers aussi. La compétition avec d'autres problèmes sociaux font l'objet de l'attention de la communauté, la rivalité pour le financement entre institutions, la tendance à la procrastination (ou tendance à remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui), l'inertie bureaucratique, la banalisation des efforts consacrés à la prévention par comparaison à d'autres interventions reconnues comme « plus urgentes » - voilà quelques entraves systématiquement répertoriées. D'autres formes de résistances internes ont été identifiées : la négligence du planning des réunions et des assemblées plénières, la lenteur des décisions à prendre renforcée par un « besoin » de débattre longuement, la compétition financière ou politique entre certains services, etc. Pourtant, en dépit de ces problèmes, de ces résistances, la qualité de concertation au sein de ces commissions montre des résultats encourageants. La communication et la coordination ont été améliorées entre les services. La répartition des subventions a été ajustée de façon plus satisfaisante au cours de ces deux dernières années, certains programmes communs ont pu être menés à terme comme souhaité, en respectant les délais.

Ce qui est souhaitable encore, à l'exemple de certaines commissions interdisciplinaires de ce type, en Australie par exemple, en Angleterre, dans beaucoup d'états des USA, en Allemagne et dans quelques pays de l'Est qui commencent à organiser ce même type de tables rondes, c'est l'implication de la communauté, au sens large, dans les opérations, notamment comment valoriser, par exemple, le travail des *survivors*, c'est-à-dire des rescapés de la maltraitance. Ces rescapés peuvent beaucoup apporter - à l'instar des toxicomanes qui deviennent eux-mêmes éducateurs. Les gens qui ont été victimes de la maltraitance ont souvent une motivation et un sens éthique

remarquables, une capacité d'action sur le terrain souvent sous-estimée, et ce, même s'ils n'ont pas eu de formation professionnelle dans le domaine.

D'autres ressources naturelles au sein du tissu social sont sollicitées. J'ai été frappé de voir combien, aux USA, s'est développé le mouvement du *peer group education* ou « éducation par les pairs », expérience que je trouve personnellement remarquable. Dans le cadre scolaire et parascolaire se développe de plus en plus ce genre de groupes pour résister, par exemple, au racket et aux autres formes de violences quotidiennes dans les écoles. Encore ce matin, j'entendais qu'un adolescent, aux USA, a abattu deux enfants avec une arme. Solliciter les enfants eux-mêmes pour ce genre de prévention catalyse la solidarité potentielle entre eux pour lutter contre la maltraitance, pour participer à l'action préventive par le simple fait qu'ils sont concernés en tant qu'enfants et solidaires des victimes, est un autre exemple de cette sollicitation des forces naturelles de notre société. Nous sommes en train d'encourager ce genre d'initiative à Lausanne, à la CCMT. Joaquim Fernandez, formé comme animateur à l'EESP de Lausanne, instructeur de Kung Fu, a mené une expérience très intéressante dans le quartier de la Bourdonnette sur plusieurs années. L'enseignement régulier de cet art martial a significativement fait baisser le taux de la délinquance dans ce quartier. En effet, les enfants qui pratiquent ce genre de discipline apprennent le code de l'honneur, des valeurs, le respect de l'autre, tout en développant une meilleure confiance non seulement en soi mais dans le groupe. Voilà donc un autre exemple d'un type de stratégie naturelle qu'on peut encourager et faciliter.

D'autres points importants ont été soulevés au congrès de San Diego. Notamment les vides de la loi en matière de maltraitance, et le rôle capital des magistrats. Beaucoup de témoignages s'accordent à dénoncer la *cheap justice* en matière de maltraitance conjugale ou infantile, aussi bien quant à la législation concernant les questions de garde et d'autorité parentale que celles concernant les violences domestiques non reconnues ou minimisées par la loi, ou celles, plus larges, concernant les droits de l'enfant. Ce genre de carence juridique peut avoir des conséquences énormes aujourd'hui le problème que pose un syndrome actuel, de plus en plus répandu, c'est le syndrome de *Munchausen by proxy*. Ce syndrome se réfère au baron de Munchausen, personnage légendaire qui se vantait de hauts faits extraordinaires et de mésaventures qui lui seraient arrivées et qu'il inventait de toutes pièces. On dit que quelqu'un souffre du syndrome de Munchausen lorsqu'il s'invente des maladies et obtient, notamment de nombreux chirurgiens, qu'il se fasse opérer plusieurs fois. Aujourd'hui, on appelle syndrome de *Munchausen by proxy* une variante caractérisée de maltraitance dans laquelle le parent ou *care giver* en général - le plus souvent la mère - exagère délibérément, fabrique ou induit des problèmes physiques, mentaux ou comportementaux chez l'enfant, par exemple dans un contexte de divorce, avec conflits concernant le règlement du droit de garde ou la pension alimentaire. En Europe aussi nous sommes de plus en plus souvent confrontés à ce problème et il est très difficile de faire la part des responsabilités dans les cas de syndrome de *Munchausen by proxy*.

Une autre situation type qui relève de cette complexité des causes et donc des interventions, est le *syndrome des faux souvenirs* : des sujets, le plus souvent adultes, « fabriquent » des souvenirs de mauvais traitements subis dans l'enfance, généralement des abus sexuels. Ce syndrome est favorisé par des méthodes psychothérapeutiques douteuses, détournées de leurs fins habituelles, notamment certaines méthodes de visualisation, de sophrologie ou même d'hypnose. Nombre de procès en cours, actuellement aux USA et en Europe, témoignent de ce genre de pièges. Il y a même des associations de parents visant à défendre leur droit contre leurs descendants « pseudo-victimisés ».

Ces exemples montrent bien la spécificité des problèmes liés à la maltraitance infantile, et leurs résonances particulières à tous les niveaux (médicaux, psychothérapeutiques, juridiques, sociaux,

etc.). Toute stratégie de soin prend de ce fait un profil particulier. Par exemple, la thérapie systémique des familles maltraitantes, si elle adopte les règles habituelles de la thérapie de famille, n'en se heurte pas moins à des résistances très particulières qui exigent des précautions spécifiques. Les types de résistances au traitement montrées par ces familles relèvent de questions aussi bien psychologiques que juridiques, comme vous vous en doutez (fausses allégations, secrets, clivages de loyautés, etc.). Approcher de telles familles sans appui ou garantie juridique peut aboutir à l'échec, quand ce n'est pas à une véritable catastrophe, par exemple le fait d'abandonner l'enfant à son malheur faute d'adéquation stratégique. On sait aujourd'hui que la contrainte imposée à une famille de suivre une thérapie n'est pas du tout un obstacle à un traitement efficace. Très souvent, on nous a dit qu'une psychothérapie n'a aucune valeur si l'on y est contraint, qu'il faut absolument adhérer au projet thérapeutique, le souhaiter et être motivé pour que « ça marche ». Face aux problèmes de la maltraitance, on constate que ce principe n'est pas toujours vrai. Les familles maltraitantes contraintes de suivre une thérapie montrent des changements considérables et en tirent de véritables bénéfices, notamment, comment restituer à l'enfant son parent, soit comment transformer l'abuseur en un vrai père.

Les thérapies de groupe connaissent aussi un grand succès. Elles obtiennent par exemple des changements significatifs dans le comportement des pères violents ou abuseurs. Il y a encore les autres thérapies de groupes, pour adolescents maltraités, qui bénéficient plus pleinement de soins en groupe que de soins individuels. Nombre d'études le confirment aujourd'hui. Les thérapies non verbales commencent à prendre une large place dans le paysage thérapeutique, de même que les thérapies psycho-corporelles, l'art-thérapie, la thérapie par la danse, par le mouvement, par les arts martiaux, etc...

Ces quelques exemples nous donnent un aperçu du terrain de la maltraitance et de ses exigences spécifiques pour les intervenants de tout bord. Ils illustrent aussi quelques-uns des nouveaux problèmes auxquels nous sommes tous, ici, dans cette salle, confrontés quotidiennement.

Quoi qu'il en soit, j'espère avoir su mettre l'accent sur le mot clé de l'actualité de la maltraitance : c'est le mot « action », ou mieux, « action concertée ». En quelque sorte : *coalition*. Il ne suffit guère, en effet, de savoir détecter, distinguer, dénoncer, classer, expliquer, élaborer. Il faut agir.

Alors, au travail, chers collègues. Retroussons nos manches.

Dr Gérard SALEM, psychiatre, directeur de la CIMI